

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
Du vendredi 10 octobre 2025 au mercredi 12 novembre 2025 inclus**

Par arrêté n°2025/15 du 8 septembre 2025, le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Morlaix a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Morlaix arrêté le 14 mars 2025, conformément aux articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'Environnement. A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné Monsieur Jean-Luc ESCANDE, en tant que Président de la commission d'enquête, et Madame Sophie COLLET et Monsieur Sylvain ROBERT, en qualité de membres de la commission d'enquête. L'enquête publique sera ouverte pour une durée de 34 jours consécutifs, du vendredi 10 octobre 2025 à partir de 9 heures 30 au mercredi 12 novembre 2025 jusqu'à 18 heures. Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification stratégique prévu à l'article L.141-1 du Code de l'Urbanisme. Il définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à l'horizon 2045. Le siège du PETR du Pays de Morlaix est situé à la CCI -antenne de Morlaix - aéroport 29600 Morlaix. La personne responsable du projet de SCoT et auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est Monsieur Henri BILLON, Président du PETR du Pays de Morlaix.

**Le dossier d'enquête publique, ainsi que des registres à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Président de la commission d'enquête, seront disposés aux lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture :**

Une version numérique du dossier sera disponible, pour toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet du Pays de Morlaix : <https://www.paysdemorlaix.com/>

Une version numérique du dossier d'enquête publique sera également accessible sur un poste informatique mis à disposition du public au siège du Petr Pays de Morlaix CCI - aéroport 29600 Morlaix, aux jours et aux heures habituels d'ouverture. Toute personne pourra obtenir, à ses frais, communication du dossier d'enquête publique en version papier, pendant la durée de l'enquête, sur demande écrite adressée à Monsieur le Président du Pays de Morlaix à l'adresse suivante : CCI aéroport - 29679 MORLAIX

**Les Commissaires enquêteurs se tiendront à disposition du public qui pourra formuler des observations et propositions écrites ou orales aux cours des permanences aux lieux, dates et heures suivants :**

Petr Pays de Morlaix
Communauté d'agglomération de Morlaix communauté
Communauté de communes Haut-Léon communauté
Communauté de communes du Pays de Landivisiau
Mairie de Morlaix
Mairie de Saint-Pol-de-Léon
Mairie de Landivisiau
Mairie de Lanmeur
Mairie de Plouigneau
Mairie de Pleyber-Christ
Mairie de Saint-Thégonnec-Loc-Éguiner
Mairie de Plouescat
Mairie de Cléder
Mairie de Plouzévédé
Mairie de Plouvorn
Mairie de Sizun
Mairie de Roscoff
Mairie de Carantec
Mairie de Plounéour-Ménez

LIEUX ET ADRESSE	JOURS	HEURES
<b>Morlaix communauté</b> 2b Voie d'Accès au Port, 29600 Morlaix	Vendredi 10 octobre 2025	9h30 à 12h00
	Mercredi 12 novembre 2025	14h30 à 18h00
<b>Haut-Léon communauté</b> 29, rue des Carmes, 29250 Saint-Pol-de-Léon	Vendredi 10 octobre 2025	14h30 à 18h00
	Mercredi 12 novembre 2025	9h30 à 12h00
<b>Communauté de communes du Pays de Landivisiau</b> Rue Robert Schuman, 29400 Landivisiau	Vendredi 10 octobre 2025	14h30 à 18h00
	Mercredi 12 novembre 2025	9h30 à 12h00
<b>Mairie de Morlaix</b> Place des otages, 29600 Morlaix	Vendredi 10 octobre 2025	14h30 à 18h00
	Mercredi 12 novembre 2025	9h30 à 12h00
<b>Mairie de Saint-Pol-de-Léon</b> Pl. de l'Évêché, 29250 Saint-Pol-de-Léon	Samedi 8 novembre 2025	9h30 à 12h00
<b>Mairie de Landivisiau</b> 19 Rue Georges Clemenceau, 29400 Landivisiau	Samedi 8 novembre 2025	9h30 à 12h00
<b>Mairie de Lanmeur</b> 3 place la mairie, 29620 Lanmeur	Mercredi 15 octobre 2025	9h30 à 12h00
<b>Mairie de Plouigneau</b> Place du Général de Gaulle, 29610 Plouigneau	Mercredi 15 octobre 2025	9h30 à 12h00
<b>Mairie de Pleyber-Christ</b> Square Anne de Bretagne, 29410 Pleyber-Christ	Mercredi 15 octobre 2025	14h30 à 17h00
<b>Mairie de Saint-Thégonnec-Loc-éguiner</b> 2, place de la Mairie, Saint-Thégonnec	Mercredi 15 octobre 2025	14h30 à 17h00
<b>Mairie de Plouescat</b> 6 Rue de la Mairie, 29430 Plouescat	Lundi 20 octobre 2025	9h30 à 12h00
<b>Mairie de Cléder</b> 1 Pl. Charles de Gaulle, 29233 Cléder	Lundi 20 octobre 2025	9h30 à 12h00
<b>Mairie de Plouzévédé</b> 4, Place de la Mairie, 29440 Plouzévédé	Lundi 20 octobre 2025	14h30 à 17h00
<b>Mairie de Plouvorn</b> Rue Gueven, 29420 Plouvorn	Lundi 20 octobre 2025	14h30 à 17h00
<b>Mairie de Plounéour Menez</b> 6, place de la Mairie, 29410 Plounéour-Menez	Vendredi 31 octobre 2025	9h30 à 12h00
<b>Mairie de Roscoff</b> 6 rue Louis Pasteur, 29680 Roscoff	Vendredi 31 octobre 2025	9h30 à 12h00
<b>Mairie de Carantec</b> 1 place du Général de Gaulle, 29660 Carantec	Vendredi 31 octobre 2025	14h30 à 17h00
<b>Mairie de Sizun</b> 9 Place Charles de Gaulle, 29450 Sizun	Vendredi 31 octobre 2025	14h30 à 17h00

**Les observations du public pourront :**

- être consignées sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposés au siège du PETR du Pays de Morlaix, aux sièges des 3 intercommunalités membres du PETR, ainsi qu'aux lieux de tenue des permanences du commissaire enquêteur, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- être reçues à l'écrit ou à l'oral par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures de ses permanences,
- être consignées sur le registre dématérialisé sécurisé sur le site internet suivant : <https://www.democratie-active.fr/scotpaysdemorlaix/>
- être transmises par courrier électronique à l'adresse mail suivante : [scotpaysdemorlaix@democratie-active.fr](mailto:scotpaysdemorlaix@democratie-active.fr)

Les contributions transmises par courrier électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé sécurisé et donc visibles par tous.

- être adressées par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, au siège du PETR du Pays de Morlaix, CCI aéroport - 29679 Morlaix,

Le public pourra également recueillir toutes informations utiles en s'adressant au Pays de Morlaix par mail à l'adresse [scot@paysdemorlaix.com](mailto:scot@paysdemorlaix.com)

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête qui rencontrera, dans un délai de huit jours à compter de la réception des registres d'enquête et des documents annexés, l'Autorité responsable du dossier et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du SCoT disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations. Le Président de la Commission d'enquête transmettra au Président du PETR du Pays de Morlaix et au Président du Tribunal Administratif de Rennes, son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête. A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT sera modifié pour tenir compte des remarques des avis des personnes publiques associées et partenaires concertés, des observations du public, ainsi que du rapport et de l'avis de la commission d'enquête. Le Comité Syndical du PETR PAYS DE MORLAIX pourra approuver le SCoT du Pays de Morlaix. Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant un an à compter de leur réception :

- au siège du PETR du Pays de Morlaix, CCI aéroport - 29679 Morlaix,

- dans les lieux de permanences ainsi que sur site internet du Pays de Morlaix : <https://www.paysdemorlaix.com/>

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sur demande et à leurs frais auprès des autorités compétentes.

Le Président, Henri BILLON